

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Ayant pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 1^{er} septembre 2015Date d'affichage : 1^{er} septembre 2015**ORDRE DU JOUR :**

- **Adoption du P.V de la dernière séance**
- **DELEGATIONS AU MAIRE – décisions prises**
- **ERP-IOP – accessibilité**
- **Acquisition foncière**
- **ZONE D'ACTIVITE, route de Montreuil – mise en place des réseaux**
- **BUDGET GENERAL – décision modificative**
- **SYNDICAT – adhésion au syndicat mixte ouvert SDDEA et approbation de ses statuts**
- **SERVICE d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – rapport annuel**
- **PNRFO – programme LEADER**
- **PNRFO – programme ORAC**
- **PERSONNEL COMMUNAL – chèques CADO**
- **Questions et informations diverses**

L'an DEUX MILLE QUINZE, le DIX-HUIT SEPTEMBRE à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine		BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

ABSENTS :

FROBERT J.-Claude, excusé, ayant donné pouvoir à PESENTI Daniel
MANNEQUIN Jacques

M. BARBE Didier, arrivé à 19h30.

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne ROGER

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

+++++

- **DELEGATIONS AU MAIRE – décisions prises**

Fait savoir que dans le cadre des délégations reçues, Monsieur le Maire a procédé à :

- l'acquisition de 8 ordinateurs afin d'équiper les salles de classes de l'école primaire. Après mise en concurrence, FAIT SAVOIR que 6 offres ont été reçues. La société ACCES – SAINT JULIEN LES VILLAS a été retenue pour un montant de 5 272€ HT. Un contrat de maintenance a également été conclu auprès de cette même société pour un montant annuel de 1 306.60€
- l'achat de mobilier scolaire pour faire face aux effectifs prévus à la rentrée scolaire 2015-2016 en primaire, pour un montant de 2 971.07€ HT auprès de la société UGAP.
- l'ouverture des plis concernant la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de l'Eglise. 6 offres ont été reçues, DIT que le cabinet JUVENELLE a été retenu, le devis présenté annonçant un diagnostic pour 9 240 € HT et un taux des honoraires à 8.25%.

+++++

- **2015/031 : ERP-IOP – accessibilité**

Le Maire

FAIT SAVOIR que la législation actuellement en vigueur fait nécessité de prendre en compte l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP).

Dans ce cadre,

INDIQUE qu'il a été réalisé un diagnostic accessibilité de l'ensemble des ERP et des IOP dont la commune est propriétaire.

Les ERP et IOP suivants ont été reconnus conformes :

- salle polyvalente « La Grange »
- maison médicale et sociale « Louis Genevois »
- La Poste
- salle des fêtes « Bernard Hussenet »
- église Saint-Martin »
- salle associative de la Maison Emile Simonnet
- Mairie
- cimetière
- stade

Il est précisé que les locaux actuellement occupés par la bibliothèque et l'accueil périscolaire devraient faire l'objet, à moyen terme, d'un programme de travaux et/ou d'une réaffectation non définie à ce jour et, par conséquent, n'ont pas été intégrés dans ce diagnostic.

Seuls les établissements scolaires (école maternelle, école primaire) nécessiteraient un programme de travaux (adaptation des accès de secours, création de sanitaires handicapés, ...)

Aussi, compte-tenu du temps matériel pour élaborer les dossiers techniques et administratifs, ainsi que des contraintes budgétaires de la commune, il est proposé de présenter un agenda d'accessibilité programmée (A d'AP) qui reprendrait l'échéancier ci-dessous :

- année 2016 : étude de faisabilité et chiffrage
- années 2017-2018 : réalisation des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance du diagnostic réalisé, ACCEPTE de programmer les travaux d'accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée tel que défini ci-dessus.

POUR	17	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/032 : Acquisition foncière**

Le Conseil Municipal,

EST INFORME de l'opportunité, pour la commune, de se porter acquéreur d'une parcelle en nature de pré, cadastrée ZM 30 et 31, lieu-dit « La Madeleine », d'une contenance totale de 2ha 50a 97ca, appartenant à M. Jean-Pierre KITA.

DIT que cette transaction amiable pourrait être réalisée sur la base de 15 000€/ ha soit un prix global de 37 645.50€, hors frais à charge de l'acquéreur.

Considérant l'intérêt (accueils de projets, échanges fonciers, ...) pour la commune de disposer de réserve foncière,

PROPOSE de se porter acquéreur du dit bien aux conditions exposées ci-dessus.

DIT que les crédits suffisants sont disponibles au budget général de la commune, section investissement.

MANDAT est donné au Maire pour signer les pièces et actes à intervenir.

POUR	17	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/033 : ZONE D'ACTIVITE, route de Montreuil – mise en place des réseaux**

Le Maire,

EXPOSE qu'il y a lieu de prévoir l'extension du réseau public de distribution d'électricité, de l'installation communale d'éclairage public, du réseau de communications électroniques et du réseau en eau potable et défense incendie pour la parcelle située RD 57

Concernant l'extension du réseau public de distribution d'électricité, de l'installation communale d'éclairage public et du réseau de communications électroniques, le Syndicat d'Energie de l'Aube, auquel la Commune adhère prévoit le programme de travaux suivant :

- la création d'un réseau souterrain basse tension et d'éclairage public long d'environ 80 m,
- la fourniture et la pose d'un coffret de branchement basse tension,
- la pose du génie civil pour le réseau de communications électroniques.

Aux conditions actuelles, le coût TTC des investissements peut être évalué comme suit :

a) extension du réseau public de distribution d'électricité :	6 113.60 €
b) extension des installations de communications électroniques (génie civil) :	<u>1 500.00 €</u>
TOTAL :	7 613.60 €

Selon les dispositions en vigueur, la contribution communale sera égale à 60% des dépenses hors TVA indiquées en a) et au coût cité en b), soit une contribution totale évaluée à 5 168.16€

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement du budget général.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°9 du 18 décembre 2009, n°5 du 16 décembre 2011, n°7 et 9 du 21 février 2014 et n°19 du 23 mai 2014 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 5 168.16 €,
- L'AUTORISE à signer les pièces à intervenir
- S'ENGAGE à inscrire au budget général les crédits correspondants.

POUR	17	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

Concernant l'extension du réseau en eau potable et défense incendie, Monsieur le Maire présente un devis établi par le Syndicat Départemental de Eaux de l'Aube, correspondant aux travaux ci-dessous désignés :

- terrassement pour dégagement de la conduite de distribution,
- fourniture et pose de la conduite en fonte et accessoires
- mise en service

Ces travaux s'élèveraient à 18 800.00€ HT, soit 22 560.00€ TTC.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- CHARGE le Maire de mettre en œuvre la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- L'AUTORISE à signer les pièces à intervenir
- S'ENGAGE à inscrire au budget général les crédits correspondants.

POUR	17	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/034 : BUDGET GENERAL – décision modificative**

Le Conseil Municipal,
 ACCEPTE la décision modificative comme suit :

■ **BUDGET GENERAL**

Investissement	Recettes	021 – virement de la section de fonctionnement	4 010.00€
	Dépenses	10223 (10) – taxe locale d'équipement	4 010.00€
		2315 (23) – installations, matériels et outillage technique	-100 000.00€
		2111 (21) – terrains nus	100 000.00€
Fonctionnement	Dépenses	61522 (011) - bâtiments	-4 500.00€
		673 (67) – titres annulés sur exercices antérieurs	490.00€
		023 – virement à la section d'investissement	4 010.00€

■ **BUDGET MAISON MEDICALE**

Fonctionnement	Dépenses	61522 (011) - bâtiments	-644.00€
		66111 (66) – intérêts réglés à l'échéance	644.00€

POUR	18	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/035 : SYNDICAT – adhésion au syndicat mixte ouvert SDDEA et approbation de ses statuts**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;
 VU la délibération de l'assemblée générale du SDDEA du 23 juin 2015 ;
 VU les projets de statuts du syndicat mixte ouvert SDDEA ;
 Considérant que dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire de travailler à une nouvelle structuration du SDDEA pour permettre une action efficace et rationnelle sur le cycle complet de l'eau ;
 Considérant que le SDDEA a mené une longue réflexion pour aboutir à une structuration cohérente permettant une action efficace sur l'ensemble de son territoire ;
 Considérant qu'un syndicat mixte ouvert serait créé avec le Département de l'Aube permettant d'avoir des règles de fonctionnement souples et adaptées à son territoire ;
 Considérant qu'au sein de ce syndicat mixte ouvert, la proximité serait privilégiée et qu'ainsi des échelons locaux seraient créés (Conseil de la Politique de l'Eau pour l'Eau et l'Assainissement ainsi que Conseil de Bassin-Versant pour les cours d'eau et à terme GEMAPI) afin de prendre l'ensemble des décisions s'appliquant à leur échelle ;
 Considérant que le syndicat mixte ouvert serait un grand syndicat compétent pour le cycle complet de l'eau (eau, assainissement et GEMAPI) afin de conduire une action plus cohérente ;
 Considérant la délibération de l'actuel SDDEA du 23 juin 2015 approuvant l'adhésion au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec la Département ;
 Considérant qu'à la suite de cette adhésion le SDDEA serait ensuite dissous de plein droit dans la mesure où il aura transféré l'intégralité de ses compétences au nouveau syndicat ;
 Considérant que les membres du SDDEA doivent délibérer à la majorité qualifiée sur cette adhésion du SDDEA au syndicat mixte ouvert et sur les projets de statuts du nouveau syndicat ;
 Considérant les projets de statuts du syndicat mixte ouvert joints en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SDDEA au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département de l'Aube ;

Article 2 : Le Conseil Municipal approuve les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert joints en annexe ;

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

POUR	18	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **SERVICE d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – rapport annuel**

La commune ayant transféré sa compétence assainissement non collectif au Syndicat départemental des Eaux de l'Aube,

- PREND CONNAISSANCE du rapport annuel établi par le SPANC concernant le prix et la qualité du service – exercice 2014

+++++

- **2015/036 : PNRFO – mise en place du programme LEADER**

Le Maire

INFORME que le Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient s'est engagé depuis janvier 2015 dans une candidature LEADER. Ce programme servira à financer des actions privées et publiques favorisant l'innovation et la mise en réseau des acteurs sur le territoire afin de développer le tourisme durable, les services à la population et la transition énergétique.

SOLLICITE l'avis du Conseil Municipal quant au soutien financier pouvant être apporté au Parc dans le cadre de cette action.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

DECIDE de donner un accord de principe sur un engagement financier sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires et de la rédaction d'un règlement d'intervention

POUR	18	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/037 : PNRFO – programme ORAC**

Le Maire,

FAIT savoir que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient poursuit son programme ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) dans le cadre du FISAC (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce).

Le décret d'application n° 2015-542 du 15 mai 2015, qui met en œuvre le nouveau dispositif FISAC est entré en vigueur le 17 juin. Il définit les opérations, les bénéficiaires et les dépenses éligibles à ces aides, ainsi qu'une nouvelle modalité de sélection des dossiers par voie d'appel à projets.

Pour 2015, les priorités thématiques et géographiques de cet appel à projets sont les suivantes :

- ciblage prioritaire sur les « centre-bourgs » des communes de moins de 3 000 habitants,
- modernisation, création et attractivité des derniers commerces et des commerces multiservices en zone rurale,
- modernisation et diversification des stations-services qui assurent le maillage du territoire et dont la gestion est assurée par un exploitant indépendant ou par une commune,
- l'accessibilité des commerces à tous les publics.

PROPOSE de candidater pour les opérations collectives en milieu rural (OC) et pour les opérations individuelles en milieu rural (OIMR) afin que la commune et ses artisans et commerçants puissent bénéficier de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable pour cette candidature.

POUR	18	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

- **2015/038 : PERSONNEL COMMUNAL – chèques CADO**

Le Maire,

A l'occasion des fêtes de fin d'année

PROPOSE de reconduire le principe d'offrir aux agents de la commune un chèque CADO comme suit

- Personnel de droit public à temps plein : 135€

- Personnel de droit public ou droit privé à temps non complet : 105€
- Personnel de droit public recruté pour besoin occasionnel ou saisonnier : 50€

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits au budget général de la commune – section fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 ACCEPTE d'offrir aux agents de la commune un chèque CADO pour les fêtes de fin d'années et charge le Maire de faire le nécessaire.

POUR	18	CONTRE		ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

+++++

Questions et informations diverses

EVOQUE :

- l'organisation de la Foire Agricole et Commerciale 2015 qui aura lieu le 04 octobre
- les conclusions du recensement de la population 2015
- la rentrée scolaire et ses effectifs
- l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires
- le forum des associations qui s'est tenu le 12 septembre dernier
- l'animation organisée par l'Association US AUBE 44

Séance levée à 20h15

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude,
FROBERT J.-Claude, excusé Ayant donné pouvoir à PESENTI Daniel	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie,	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques Absent.	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	